

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Adhesive C-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Colle

Utilisations déconseillées

Uniquement pour usages industriels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Althen GmbH Mess- und Sensortechnik
Rue: Dieselstr. 2
Lieu: D-65779 Kelkheim
Téléphone: +49 (6195) 70060
e-mail: info@althen.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 1B

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 2 de 14

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

butanone; éthylméthylcétone
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)
phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol
formaldéhyde à ... %

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

| | |
|-----------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302+H332 | Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères. |

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 3 de 14

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | Quantité |
|------------|---|-------------|
| | N° CE N° Index N° REACH | |
| | Classification SGH | |
| 78-93-3 | butanone; éthylméthylcétone | 50 - < 55 % |
| | 201-159-0 606-002-00-3 | |
| | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 2, STOT SE 3, STOT SE 3, STOT RE 1; H225 H332 H315 H319 H371 H335 H336 H372 EUH066 | |
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | 10 - < 15 % |
| | 500-033-5 603-074-00-8 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H400 H410 | |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | 5 - < 10 % |
| | 203-632-7 604-001-00-2 | |
| | Muta. 1B, Repr. 1A, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 1, STOT RE 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H340 H360 H331 H311 H301 H314 H318 H370 H372 H373 H412 | |
| 50-00-0 | formaldéhyde à ... % | < 1 % |
| | 200-001-8 605-001-00-5 | |
| | Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 1, STOT RE 1; H350 H341 H331 H311 H301 H314 H319 H317 H370 H372 | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|-----------|--|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques et facteurs M | |
| 25068-38-6 | 500-033-5 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | 10 - < 15 % |
| | | Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 | |
| 108-95-2 | 203-632-7 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | 5 - < 10 % |
| | | Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 | |
| 50-00-0 | 200-001-8 | formaldéhyde à ... % | < 1 % |
| | | Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 25 Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 | |

Information supplémentaire

La teneur des composants non mentionnés ici dépasse pour chacun la limite de considération valable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire s'est produit, avoir recours à la respiration artificielle.
Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 4 de 14

appareil d'assistance respiratoire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appeler un médecin. Changer les vêtements imprégnés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. Danger par aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Nocif par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composants dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 5 de 14

Consignes pour une manipulation sans danger

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8 Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Assurer une aération suffisante notamment dans les endroits clos.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et de la surchauffe.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|----------|--------------|-----|-------|--------|------------------|---------|
| 78-93-3 | 2-Butanone | 200 | 590 | | VME 8 h | |
| | | 200 | 590 | | VLE courte durée | |
| 50-00-0 | Formaldéhyde | 0,3 | 0,37 | | VME 8 h | |
| | | 0,6 | 0,74 | | VLE courte durée | |
| 108-95-2 | Phénol | 5 | 19 | | VME 8 h | |
| | | 5 | 19 | | VLE courte durée | |

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | Paramètres | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|----------|--------------------------------|------------------------|---------------|----------|-------------|
| 78-93-3 | 2-Butanone (Méthyléthylcétone) | 2-Butanone (MEK) | 2 mg/l | U | b |
| 108-95-2 | Phénol | Phénol (/g créatinine) | 250 mg/g | U | b |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Substance | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|------------|--|-------------------|-------|----------------------|
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | | | |
| | Salarié DNEL, | dermique | | 8,3 mg/kg p.c. /jour |
| | Salarié DNEL, | par inhalation | | 12,3 mg/m³ |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Substance | Valeur |
|------------------------|--|-------------|
| Milieu environnemental | | |
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | |
| Eau douce | | 0,003 mg/l |
| Eau de mer | | 0,0003 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: PVA (alcool polyvinylique). PVC (Chlorure de polyvinyle).
Épaisseur du matériau des gants: >=0,4mm
Temps de passage: >480 min

Protection de la peau

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: rouge/marron
Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point de fusion: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 80 °C
Point d'éclair: -9 °C

Inflammabilité

solide: Pas de données disponibles

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation: Pas de données disponibles

Température d'auto-inflammabilité

solide: Pas de données disponibles

Température de décomposition: Pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 7 de 14

Propriétés comburantes

Pas de données disponibles

Densité: Pas de données disponibles

Densité apparente: Pas de données disponibles

Hydrosolubilité: Pas de données disponibles

Solubilité dans d'autres solvants

Pas de données disponibles

Coefficient de partage: Pas de données disponibles

Viscosité dynamique: Pas de données disponibles

Viscosité cinématique: Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil. Protéger contre les contaminations.

10.4. Conditions à éviter

Éviter chaleur, étincelles, flammes vives et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucun produit de décomposition dangereux ne se libère. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de décomposition dangereux
Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1785,7 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 15,19 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 2,183 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 8 de 14

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--|------------------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 78-93-3 | butanone; éthylméthylcétone | | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 11 mg/l | | | |
| | inhalation aérosol | ATE 1,5 mg/l | | | |
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg 11400 | Rat | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg >2000 | Lapin | | |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | | | | |
| | orale | ATE mg/kg 100 | | | |
| | cutanée | ATE mg/kg 300 | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 3 mg/l | | | |
| | inhalation aérosol | ATE 0,5 mg/l | | | |
| 50-00-0 | formaldéhyde à ... % | | | | |
| | orale | ATE mg/kg 100 | | | |
| | cutanée | ATE mg/kg 300 | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 3 mg/l | | | |
| | inhalation aérosol | ATE 0,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700); formaldéhyde à ... %)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut induire des anomalies génétiques. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Peut provoquer le cancer. (formaldéhyde à ... %)

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes. (butanone; éthylméthylcétone; phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Peut irriter les voies respiratoires. (butanone; éthylméthylcétone)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (butanone; éthylméthylcétone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (butanone; éthylméthylcétone)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 9 de 14

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|--|----------------|-----------|-----------------------------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 25068-38-6 | produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700) | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 3,6 mg/l | 96 h | Leuciscus idus (aunée dorée) | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 220 mg/l | | Scenedesmus subspicatus | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 2,8 mg/l | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | |
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 229 mg/l | 72 h | | GESTIS | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée présente

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée présente

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|---|---------|
| 108-95-2 | phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol | 1,5 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée présente

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée présente

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

À évacuer selon les réglementations légales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- 14.1. Numéro ONU:** UN 1133
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ADHÉSIFS
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3
- 14.4. Groupe d'emballage:** II
- Étiquettes: 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 10 de 14



Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 640D
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 33
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Adhésifs
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 640D
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ADHESIVES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ADHESIVES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 11 de 14

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité exceptée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 72

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 12 de 14

Modifications

Version 1,00 - 19.04.2021 - première ébauche

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS : Chemical Abstracts Service
DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
CE : Concentration effective
CE : Communauté européenne
NE : Norme européenne
IATA : International Air Transport Association
Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO : International Civil Aviation Organization
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
CLP : Classification, Labeling, Packaging
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
NU : Nations Unies
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
CPE : Classe de pollution des eaux
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
DNEL : Derived No Effect Level
PNEC : Predicted No Effect Concentration
TLV : Threshold Limiting Value
STOT : Specific Target Organ Toxicity
AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 13 de 14

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 4; H302 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 4; H332 | Méthode de calcul |
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Muta. 1B; H340 | Méthode de calcul |
| Carc. 1B; H350 | Méthode de calcul |
| Repr. 1A; H360 | Méthode de calcul |
| STOT SE 2; H371 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H335 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| STOT RE 1; H372 | Méthode de calcul |
| STOT RE 2; H373 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-----------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H302+H332 | Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Adhesive C-1

Date de révision: 19.04.2021

Code du produit: AL-003

Page 14 de 14

fabricants en amont par :

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asses.eu,

www.asses.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)